



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100311

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/08/2024 14H48 C:000090 I:32223
V/REF : 963892
V/Appel du Samedi 24/08/2024 a 14H48

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 03823
IMMEUBLE : LES PRESLES
1/2 COURS JEAN MONNET
71400 AUTUN

Feillens, le 09 Octobre 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 1 COURS JEAN MONNET - AUTUN - 0953201251 - LOGT 1035 - 3EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR LA REPARATION ET LE POMPAGE D'UNE FUITE DANS
LE LOGEMENT SUITE A L'INTERVENTION DES POMPIERS

Donneur d'ordre : LE .CADRE D'ASTREINTE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

LE 24/08/2024 A 17H30 :
CONSTAT DU FLEXIBLE BAIGNOIRE EXPLOSE.
REPLACEMENT DU MITIGEUR BAIGNOIRE PAR UN MITIGEUR DOUCHE EN PROVISOIRE

LE 5 SEPTEMEBRE 2024 A 13H30
REPLACEMENT DU MITIGEUR BAIGNOIRE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DS AB Email envoyé le 08/10/24 a 11H22 Ste . Agence st remy
DE AB Email envoyé le 26/08/24 a 16H04 Mme J. PAYET
MP LCOMPTER Email envoyé le 26/08/24 a 08H17 Ste . Agence st remy
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU MITIGEUR.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	158,09	158,09
1,00	PL00088-FP.Robinet bain/douche laiton	1	153,39	153,39
2,00	Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ zone 3	1	182,94	365,88
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 24/08	1	66,73	100,09
1,50	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	66,73	100,09
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	92,03	92,03
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	2	41,46	41,46
1,00	PL00088-FP.Robinet bain/douche laiton	2	153,39	153,39
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	45,96	45,96
TOTAL H.T.				1210,38
T.V.A. a 10,00%				121,03
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1331,41</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 963892 du 08/10/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE CHALON SUR SAONE
14, rue Charles DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE
CEDEX
Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

THCPLOPP Txv hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230617004-1

Lieu d'intervention

MR JACQUEMOIRE Claude rufin
MME JACQUEMOIRE Annie margueri
1 Cour Jean Monnet
Les Presles
71400 AUTUN

Téléphone : 06.31.61.93.67

03823-00001-00001-00035 H / Type 3 / 03

Etage : 03

Date entrée: 01/03/2013

Délai

Date limite exécution : 23/10/2024

Observations

BON REGUL SUITE ASTREINTE DU 24/08

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00032 FUIITE ASTREINTE Mise en place avec joint et support teinte chromée sur robinetterie	1,00	1 210,37	1 210,37	121,04	1 331,41
Total H.T.				1 210,37	
Total TVA				121,04	
Total TTC					1 331,41

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par AC Maude le 08/10/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Cour Jean Monnet Les Presles 71400 AUTUN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **08/10/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 963892